Paris : les cars de tourisme empoisonnent la vie des riverains



Dans le Ve, rue Dante et rue Lagrange, une pétition de riverains et commerçants circule pour protester contre le stationnement anarchique des autocars de tourisme. **LP/M.-A. G.**

Et ça y est : une fois encore, il s'est mis devant les vélos », soupire Thierry, un usager des Vélibs. Cet habitant de la rue Galande (V^e) galère régulièrement pour sortir une bicyclette de la station. En cause : les autocars de tourisme. Interdits de stationnement aux abords de Notre Dame lorsque le plan de circulation a été modifié, ils sont nombreux à venir attendre leur groupe de touristes de l'autre côté de la Seine... dans les rues du V^e. Sans aire de stationnement dédiée, ils se garent très souvent en double file rue Lagrange ou dans la rue Dante, régulièrement devant les bornes Vélib'. Depuis plusieurs semaines, une pétition lancée par un riverain tourne dans les immeubles et auprès des commerçants pour demander des mesures afin d'empêcher ce stationnement anarchique des cars. « Parce qu'en plus, ils laissent leurs moteurs tourner en permanence : bonjour la pollution ! », enrage une habitante. « Je les ai comptés : il peut y en avoir jusqu'à 100 par jour qui viennent, se garent mal et repartent » renchérit Bruno, riverain de la rue Dante à l'origine de la pétition. « Ce n'est même pas bon pour les commerces. Ces touristes ne font que descendre de leurs cars pour aller visiter la cathédrale et une demi-heure plus tard ils remontent sans même s'arrêter dans les cafés ou dans les boutiques », souligne Philippe Gluzman, président de l'association de commerçants 5/5.

La maire (LR) du V^e, Florence Berthout, a fait inscrire le sujet dans le contrat de plan local de prévention et de sécurité signé il y a quinze jours en présence du Préfet de Police Michel Cadot. « Le Préfet m'a assuré qu'une réunion aurait prochainement lieu sur ce dossier », rapporte l'élue. La mairie de Paris se dit prête à y participer. « Cette problématique des emplacements « dépose » et « reprise » des touristes près des lieux touristiques est de la compétence de la préfecture de Police. Le sujet fera partie du schéma directeur global de la mobilité touristique en préparation », indique-t-on à l'Hôtel de Ville. « En attendant, des aires de livraison sont disponibles dans le quartier » suggère-t-on à la mairie de Paris. Côté mairie du Ve, on table aussi sur la verbalisation. « Le quartier a été classé « zone touristique » permettant ainsi d'augmenter le montant de la verbalisation », indique-t-on à la mairie du Ve. En 2015 741 PV ont été distribués et 632 en 2016. « La maire pense qu'une action accrue est encore possible », indique-t-on place du Panthéon.

leparisien.fr

M.-A. G.